



## STAGE en ESPAGNE Port de la Selva

L'accès au Stage en Espagne au "Port de la Selva" est ouvert à tous les adhérents, licenciés FFESSM, à jour de leur cotisation.

Ce stage, organisé annuellement, est destiné aux adhérents :

- désireux de compléter leur formation et/ou de réaliser des plongées encadrées ou non, en milieu naturel,
- qui souhaitent entrer en formation, après avoir suivi l'entraînement nécessaire à l'obtention du niveau envisagé de manière assidue et obtenu la partie théorique du niveau considéré avant le commencement du stage.

Les conditions requises pour entrer en formation dès le début du stage sont les suivantes :

- Pour entrer en formation niveau 2 :
  - o Etre reconnu apte à passer ce niveau par la commission technique du Club qui s'appuie notamment sur :
    - ▶ la réalisation d'un minimum de 10 plongées incluant au maximum 2 plongées en fosse
    - ▶ l'acquis de la partie théorique
- Pour entrer en formation niveau 3 :
  - o Etre reconnu apte à passer ce niveau par la commission technique du Club qui s'appuie notamment sur :
    - ▶ la réalisation d'un minimum de 5 plongées en autonomie,
    - ▶ la réalisation d'un minimum de 5 plongées dans une zone comprise entre 35 et 40m
    - ▶ l'acquis de la partie théorique

L'accès aux plongeurs au Stage en Espagne au "Port de la Selva" **non adhérents permanents au Club**, est admis dans la mesure où ces derniers sont :

- auto encadrés ( N2 minimum ) ou sous réserve que l'encadrement disponible soit suffisant s'ils ne sont pas autonomes.
- titulaire d'une licence à jour,
- détenteur d'un certificat médical de moins d'un an,

et sous réserve de l'accord de la commission technique du club pour entrer éventuellement en formation, dans les conditions détaillées ci-dessus.

Enfin, s'acquitter d'une adhésion restreinte ( Tarif 2022-2023 : 44 Euros hors licence)

En tout état de cause, la Commission technique du Club " CHATEL FUN EN BULLES " est souveraine quant à ses décisions. Ces dernières seront prises après la clôture des inscriptions. A noter que l'entrée en formation au stage ne préfigure en rien l'acquisition du niveau envisagé. L'examen se déroulera conformément aux règles de la FFESSM.

En cas d'annulation : remboursement en fonction des retenues des prestataires sur les frais engagés.

Nota :

- Les plongées des forfaits non réalisées du seul fait du plongeur ne seront pas remboursées.
- Les covoiturages aller et retour, et le repas du jeudi soir ne sont pas inclus aux forfaits.

NOM : .....Prénom.....Pris connaissance le.....

Signature